



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 83 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 59/44 de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 2004, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis par le Secrétariat en 2005 pour mettre à jour le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. Aux paragraphes 14 et 21 du présent rapport, l'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux sections II.F et III.D.

* A/60/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 59/44 de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 2004. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a appuyé les initiatives prises par le Secrétaire général pour résorber l'arriéré de publication du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. Au paragraphe 9 de cette même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale permettant de résorber l'arriéré de publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, qui accepterait des contributions volontaires des États, des institutions privées et des particuliers. Au paragraphe 10, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, dans les limites du budget approuvé, pour que toutes les versions dudit Répertoire soient, dès que possible, accessibles par voie électronique et, au paragraphe 11, de lui présenter à sa soixantième session un rapport sur le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et sur le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité.

II. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

A. Établissement des Suppléments du Répertoire

2. En 2005, le Secrétariat a achevé le volume I du Supplément n° 7 (1985-1988). Il est actuellement en cours de relecture et devrait être soumis pour traduction et publication dans le courant de l'année. Le volume I du Supplément n° 8 (1989-1994) sera bientôt achevé. Huit autres volumes sont à différents stades de préparation. Les cinq volumes restants n'ont guère progressé.

3. La version préliminaire de plusieurs études sur différents articles de la Charte des Nations Unies peut être consultée sur le site Web de l'ONU consacré au Répertoire (<<http://www.un.org/law/repertory>>), en attendant la publication définitive des différents volumes. Ces études se rapportent aux Articles 56, 62 2) et 66 2) du volume IV du Supplément n° 8 (1989-1994); aux Articles 57, 58, 63 et 64 du volume IV du Supplément n° 9 (1995-1999); et aux Articles 98 (en partie), 102, 108 et 109 du volume VI du Supplément n° 9. Plusieurs autres études sur différents articles, en particulier dans les volumes I, IV et VI des Suppléments n° 8 et n° 9, sont en cours d'achèvement.

4. L'annexe I indique les services du Secrétariat responsables des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le Répertoire. L'annexe II indique les différents services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du Répertoire.

5. Plusieurs départements ont fait appel à des stagiaires pour effectuer les recherches et recueillir les informations nécessaires à la réalisation des études. Le Bureau des affaires juridiques a également fait appel à des stagiaires externes de Columbia University pour mener des travaux de recherche dans le cadre des études portant sur les articles devant paraître dans le volume I.

B. Possibilité de consulter les études du Répertoire sur l'Internet

6. À l'heure actuelle, les études figurant dans 29 volumes complets, dont les cinq volumes en cours de publication ainsi que les études sur différents articles de la Charte des Nations Unies extraites de 10 volumes encore inachevés, peuvent être consultées par les utilisateurs sur le site Web de l'ONU consacré au Répertoire.

7. Toutes les études sont actuellement disponibles sur l'Internet en anglais et un certain nombre sont également disponibles en français et en espagnol. Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique dans les meilleurs délais les trois versions linguistiques des études du Répertoire dont le texte définitif aura été établi.

C. Traduction en français et en espagnol des volumes du Répertoire

8. Le volume V du Supplément n° 6 a été publié en français à la fin de 2004. Le volume II du Supplément n° 6 devrait être publié en anglais, en français et en espagnol au cours du second semestre de 2005. La version espagnole du volume III du Supplément n° 6 est prévue pour septembre 2005, la version française du volume IV du Supplément n° 6, pour août 2005, la version anglaise du volume V du Supplément n° 7, pour décembre 2005, et la version espagnole du volume VI du Supplément n° 7, pour décembre 2005 également¹.

D. Financement

9. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 59/44 de l'Assemblée générale, un fonds d'affectation spéciale a été créé pour résorber le retard de publication du Répertoire. Une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les informer de la création de ce fonds et de la possibilité d'y verser des contributions volontaires. Il était également demandé aux gouvernements de porter la question du financement du Répertoire à l'attention d'institutions privées et de particuliers susceptibles d'apporter leur aide. Jusqu'à présent, le Fonds n'a reçu aucune contribution.

10. Au paragraphe 68 de son rapport de 2005², le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a recommandé, concernant le Répertoire, que l'Assemblée générale encourage :

a) Le versement de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale permettant de résorber l'arriéré de publication du Répertoire;

b) Le financement, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui aideraient à la préparation des études pour le Répertoire;

¹ Il convient de préciser que ces dates sont données à titre indicatif.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 33 (A/60/33).*

c) L'intensification, par le Secrétaire général, de la coopération avec les établissements universitaires et le recours au programme de stages pour la préparation des études sur le Répertoire.

E. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

11. Au vu des contraintes budgétaires, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a décidé de définir un nouveau cadre conceptuel pour les études du Répertoire à partir du Supplément n° 9. Les études devraient être plus concises et se limiter aux décisions et aux pratiques se rapportant à l'interprétation de la Charte.

12. Le Comité a également décidé que le bureau auteur devrait faire porter ses efforts sur les études devant figurer dans le dernier supplément en cours (actuellement le Supplément n° 9) tandis que les études en souffrance dépendraient des ressources allouées par le Fonds d'affectation spéciale et de la disponibilité du personnel temporaire. Il a également été décidé qu'il fallait porter la dernière main aux études en retard qui étaient presque achevées, de manière à pouvoir les afficher sur le site Web dès que possible.

13. Tenant compte des progrès réalisés pour résorber l'arriéré, le Comité a également envisagé la possibilité de répartir différemment les études entre les départements afin qu'elles soient réalisées dans des délais raisonnables et de manière plus efficace.

F. Conclusions

14. **Pour ce qui est du Répertoire, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

a) **Prendre note de l'état d'avancement actuel de la publication, y compris des progrès accomplis en vue de rendre les études du Répertoire disponibles en trois langues (anglais, français et espagnol) sur l'Internet;**

b) **Étudier la recommandation du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation concernant le versement de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, comme indiqué au paragraphe 68 du rapport de 2005 du Comité²; le financement, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui aideraient à la réalisation des études; et l'intensification de la coopération avec les établissements universitaires et le recours au programme de stages pour la réalisation des études.**

III. Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

A. Établissement du Répertoire

15. Il y a 50 ans, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de produire un Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. Dès le départ, celui-ci a traité des procédures et de la pratique du Conseil de sécurité au cours des

premières années, et des questions constitutionnelles qui se posaient. L'Assemblée continue de soutenir le Répertoire. Dans les limites des ressources disponibles à cet effet, le Secrétariat s'efforce de produire le Répertoire dans les délais les plus courts compte tenu des impératifs d'exactitude et d'équilibre, en mettant à profit les possibilités croissantes offertes par la technique.

16. Selon le principe d'un « double calendrier », approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/248 du 23 décembre 2003, la rédaction du douzième Supplément (1993-1995) se fait en parallèle avec celle d'un Supplément du Millénaire abrégé, couvrant la période récente (2000-2003).

17. Pour ce qui est du douzième Supplément, il est toujours prévu d'en achever la publication à la fin de 2005. Quant au Supplément du Millénaire, l'objectif est de terminer vers la même date la rédaction des chapitres portant sur l'évolution de la procédure du Conseil de sécurité.

18. Les efforts se poursuivent pour rattraper le retard accumulé pour la période 1996-1999, et les travaux iront s'accroissant une fois achevé le douzième Supplément.

B. Possibilité de consulter les études du Répertoire sur l'Internet

19. Le site Web consacré au Répertoire (<www.un.org/depts/dpa/repertoire>) continue d'être largement utilisé, comme en témoignent les commentaires des utilisateurs. Comme l'ont demandé les États Membres, le Secrétariat s'emploie à perfectionner le site Web en améliorant les capacités de recherche. De plus, pour rendre l'information courante accessible sans les retards liés au long travail de préparation d'une publication à l'extérieur, le Secrétariat affiche désormais sur le site Web une « version préliminaire » des chapitres du Répertoire, sitôt que ceux-ci sont achevés et approuvés.

C. Ressources

20. La préparation et la production du Répertoire n'auraient pas été possibles sans le soutien constant de l'Assemblée générale. Néanmoins, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du Répertoire demeurent un important moyen d'assurer des progrès soutenus alors que les moyens financiers sont insuffisants. Depuis le dernier rapport, la Grèce est venue s'ajouter à la liste des contributeurs. En outre, l'Allemagne et l'Italie ont offert leur appui en proposant le concours d'experts associés aux services concernés du Secrétariat.

D. Conclusions

21. **S'agissant du Répertoire, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

a) **Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du Répertoire;**

b) Encourager les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du Répertoire, et prendre note avec gratitude de la contribution récente versée par la Grèce;

c) Noter avec gratitude l'appui fourni par l'Allemagne et l'Italie qui ont offert des services d'experts associés, et encourager les autres États Membres à envisager de suivre leur exemple.

Annexe I

**Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale
de la conduite des études sur les diverses dispositions
de la Charte des Nations Unies destinées à figurer
dans le Répertoire***

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Article 13 1) a) Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Département des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 18 et 20 à 22 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Volume II : Articles 17 et 19 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Article 8 ^a Volume II : Article 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

* Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est actuellement réexaminée par le Comité.

Annexe II

**Services du Secrétariat chargés de coordonner
l'établissement des volumes du Répertoire***

<i>Volume du Répertoire</i>	<i>Département</i>
I. (Articles 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques
II. (Articles 9 à 22)	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
III. (Articles 23 à 54, 106 et 107)	Département des affaires politiques
IV. (Articles 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales
V. (Articles 73 à 91)	Département des affaires politiques
VI. (Articles 92 à 105 et 108 à 111)	Bureau des affaires juridiques
Index	Département de l'information (Bibliothèque Dag Hammarskjöld)

* Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est actuellement réexaminée par le Comité.